



(11) **EP 1 163 872 A1**

(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:
19.12.2001 Bulletin 2001/51

(51) Int Cl.7: **A47K 10/36**

(21) Numéro de dépôt: **01420118.0**

(22) Date de dépôt: **21.05.2001**

(84) Etats contractants désignés:
AT BE CH CY DE DK ES FI FR GB GR IE IT LI LU
MC NL PT SE TR
 Etats d'extension désignés:
AL LT LV MK RO SI

(72) Inventeur: **Granger, Maurice**
F-42270 Saint-Priest-en-Jarez (FR)

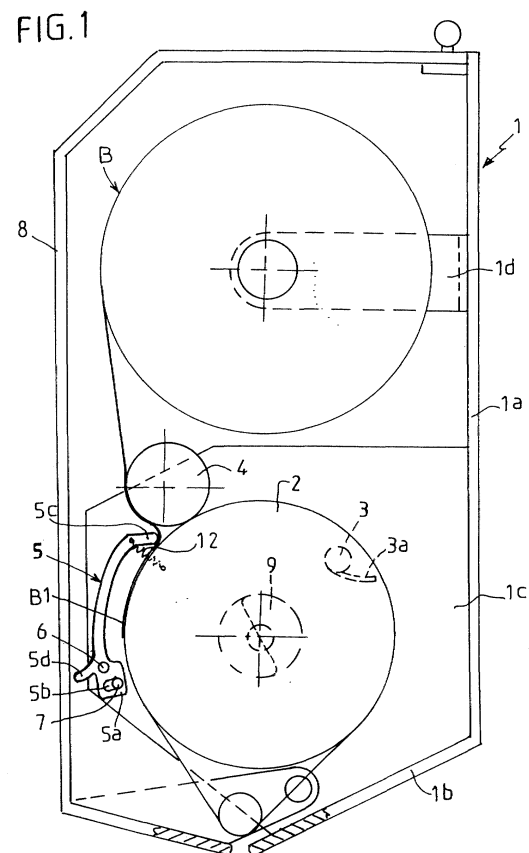
(74) Mandataire: **Dupuis, François et al**
Cabinet Laurent et Charras, 3 Place de
l'Hôtel-de-Ville, BP 203
42005 St. Etienne Cédex 1 (FR)

(30) Priorité: **14.06.2000 FR 0007554**

(71) Demandeur: **Granger, Maurice**
F-42270 Saint-Priest-en-Jarez (FR)

(54) **Dispositif de chargement pour appareils distributeur de matériaux d'essuyage**

(57) Ce dispositif de chargement est remarquable en ce qu'il comprend un volet (5) de protection du tambour (2) qui est monté à pivotement limité sur les flasques (1c) du carter, de manière à être écarté du tambour lors de l'ouverture du capot (8) de l'appareil pour faciliter l'introduction du matériau devant le rouleau presseur (4) et le tambour (2) et qui est automatiquement rapproché du tambour lors de la fermeture du capot, ledit volet étant conformé intérieurement avec une protubérance (5c) apte à engager et à tenir le matériau entre le rouleau presseur et le tambour ; la mise en service de l'appareil, c'est-à-dire avec la bande de matériau débordant sous l'appareil étant obtenue par rotation du tambour à l'aide d'un bouton de manoeuvre (9) associé au tambour ou d'une roue crantée (10) reliée par une transmission (11) au tambour.



Description

[0001] L'objet de l'invention se rattache au secteur technique des appareils sanitaires, en particulier pour l'essuyage des mains.

[0002] Le demandeur a développé des appareils de distribution de matériaux d'essuyage tels que papiers, ouates.... et notamment des appareils dans lesquels le déroulement du matériau présenté en bobine et la coupe d'une longueur déterminée s'opèrent simultanément lorsqu'on tire manuellement sur une bande de matériau débordant sous l'appareil au repos.

[0003] Pour cela, l'appareil comprend un tambour monté rotatif entre des flasques solidaires d'un carter mural et intégrant un organe de coupe agencé pour sortir du tambour et pénétrer dans le matériau tournant sur un porte-bobine et enroulé sur le tambour en tension entre le point de traction et un rouleau presseur monté également rotatif sur les flasques, cela au fur et à mesure de la rotation du tambour entraîné sans glissement par rapport au matériau. En fin de traction, l'organe de coupe sépare le matériau automatiquement, tandis que par l'action des moyens emmagasineurs d'énergie, le tambour revient en position de repos après avoir été arrêté par un moyen de butée anti-retour, une nouvelle bande de matériau débordant sous l'appareil, qui est prêt pour une nouvelle distribution.

[0004] Lorsque la bobine de matériau doit être remplacée, la personne préposée au chargement place une bobine neuve sur le porte-bobine, déroule la bande terminale devant le rouleau presseur et doit engager manuellement l'extrémité entre ledit rouleau presseur et le tambour, puis faire tourner ledit tambour à l'aide d'un bouton de manoeuvre latéral relié directement au tambour, ou d'une roue crantée débordant sous l'appareil et reliée par une transmission au tambour.

[0005] Pour éviter au préposé au chargement de l'appareil, l'engagement manuel de la bande de matériau entre le rouleau presseur et le tambour, on a prévu selon l'invention un dispositif de chargement simple, efficace, et rationnel sous la forme d'un volet avant de protection du tambour qui est monté à pivotement limité sur les flasques du carter, de manière à être écarté du tambour lors de l'ouverture du capot de l'appareil pour faciliter l'introduction du matériau devant le rouleau presseur et le tambour et qui est automatiquement rapproché du tambour lors de la fermeture du capot, ledit volet étant conformé intérieurement avec une protubérance apte à engager et à tenir le matériau entre le rouleau presseur et le tambour ; la mise en service de l'appareil, c'est à dire avec la bande de matériau débordant sous l'appareil étant obtenue par rotation du tambour à l'aide du bouton de manoeuvre ou de la roue crantée.

[0006] Ces caractéristiques et d'autres encore ressortiront de la description qui suit.

[0007] Pour fixer l'objet de l'invention sans toutefois le limiter dans les dessins annexés :

- la figure 1 est une vue de profil à caractère schématique d'un appareil équipé du dispositif selon l'invention représenté en position chargée, capot fermé.
- la figure 2 est une vue semblable à la figure 1, le dispositif étant représenté en position avant chargement, capot ouvert.
- La figure 3 est une vue en perspective illustrant le dispositif de chargement.

[0008] Afin de rendre plus concret l'objet de l'invention, on le décrit maintenant sous des formes non limitatives de réalisation illustrées aux figures des dessins.

[0009] On rappelle succinctement les principaux composants de l'appareil distributeur. Un carter mural (1) avec paroi arrière -(1a) et paroi de fond (1b) reçoit latéralement des flasques (1c) sur lesquels s'articule un tambour (2) intégrant un organe de coupe (3) à lame dentelée (3a) qui est associé à des moyens (non représentés) assurant la sortie de la lame hors du tambour au fur et à mesure de la rotation du tambour provoquée par traction manuelle sur une bande (B1) de matériau d'essuyage débordant sous l'appareil au repos, après chargement de la bobine (B) qui est montée à rotation libre sur des bras (1d) solidaires de la paroi arrière (1a).

[0010] Entre la bobine (B) et le tambour (2) est monté également à rotation libre sur les flasques (1c) un rouleau presseur (4) en appui sur le tambour et destiné à l'enroulement de la bande de matériau qui doit s'engager entre ledit rouleau presseur et le tambour avant de ressortir sous l'appareil après être passée derrière le tambour.

[0011] Pour s'opérer aisément le chargement de l'appareil avec une bobine neuve, on a prévu, selon l'invention, un dispositif assurant l'engagement automatique de la bande de matériau entre le rouleau presseur (4) et le tambour (2).

[0012] A cet effet, un volet de protection (5) est placé devant le tambour. Ce volet est articulé en (6) à sa partie inférieure élargie (5a) sur les flasques (1c) du carter. Le pivotement du volet est limité angulairement par coopération de lumières (5b) avec des pions (7) fixés sur les flasques (1c) L'extrémité supérieure du volet (5) présente intérieurement une protubérance (5c) à sa partie supérieure située entre le rouleau presseur (4) et le tambour (2).

[0013] Dans une première forme de réalisation, le volet (5) est positionné de telle sorte qu'à l'ouverture du capot (8) de l'appareil en vue de la mise en place de la bobine (B), ledit volet bascule par gravité en s'écartant du tambour (flèche F1) dégagant ainsi l'espace devant le rouleau presseur et le tambour. Dans cette position, il suffit alors d'engager la bande (B1) dans cet espace (figure 2) et de refermer le capot (figure 1) pour que la protubérance (5c) du volet repoussé par le capot, engage le matériau entre le rouleau presseur et le tambour.

[0014] A ce stade, le chargement automatique est réalisé et il ne reste plus qu'à faire déborder, ladite ban-

de (B1) engagée sous l'appareil. Pour cela, on dispose de moyens d'entraînement du tambour tels que ceux développés par le demandeur, à savoir : soit un bouton de manoeuvre latéral (9) directement associé au tambour (figure 1) soit une roue crantée (10) débordant sous l'appareil et reliée par une transmission (11) au tambour (figure 2).

[0015] Selon une autre forme de réalisation, le volet pivotant est écarté manuellement du tambour en vue du chargement par appui sur une saillie (5d) à la base du volet, à l'encontre d'un ressort de rappel (12) reliant l'extrémité supérieure du volet aux flasques (1c).

[0016] Les avantages ressortent de la description, on souligne encore la simplicité du dispositif évitant des manipulations au préposé au chargement qui n'a plus qu'à placer la bande de matériau devant le rouleau presseur et le tambour sans être obligé de l'engager manuellement entre ces organes.

du capot en vue de l'engagement du matériau entre le rouleau presseur et le tambour.

3. Dispositif de chargement selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** le volet (5) est articulé en (6) sur les flasques (1c) du carter mural (1) et écarté manuellement du tambour (2) lors de l'ouverture du capot (8) par action sur une saillie (5d) à la base (5a) du volet, à l'encontre d'un ressort de rappel (12) reliant l'extrémité supérieure du volet aux flasques (1c).
4. Dispositif de chargement selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** le pivotement limité du volet est obtenu par des lumières (5b) formées à la base (5a) dudit volet et coopérant avec des pions (7) fixés sur les flasques (1c)

Revendications

1. Dispositif de chargement pour appareils distributeurs de matériaux d'essuyage, du type comprenant à partir d'un carter mural (1), un tambour (2) avec organe de coupe intégré (3), ledit tambour étant monté à rotation sur des flasques (1c) du carter, le matériau d'essuyage étant présenté en bobine (B) montée à rotation libre sur des bras (1d) du carter, un rouleau presseur (4) étant également monté à rotation libre sur les flasques (1c) et en contact avec le tambour (2) ; le dispositif de chargement est **caractérisé en ce qu'il** comprend un volet (5) de protection du tambour (2) qui est monté à pivotement limité sur les flasques (1c) du carter, de manière à être écarté du tambour lors de l'ouverture du capot (8) de l'appareil pour faciliter l'introduction du matériau devant le rouleau presseur (4) et le tambour (2) et qui est automatiquement rapproché du tambour lors de la fermeture du capot, ledit volet étant conformé intérieurement avec une protubérance (5c) apte à engager et à tenir le matériau entre le rouleau presseur et le tambour ; la mise en service de l'appareil, c'est-à-dire avec la bande de matériau débordant sous l'appareil étant obtenue par rotation du tambour à l'aide d'un bouton de manoeuvre (9) associé au tambour ou d'une roue crantée (10) reliée par une transmission (11) au tambour.
2. Dispositif de chargement selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** le volet (5) est articulé en (6) sur les flasques (1c) du carter mural (1) de manière à s'écarter automatiquement du tambour (2) par gravité lors de l'ouverture du capot (8) en vue du placement de la bande débordante (B1) devant le rouleau presseur (4) et le tambour (2), tandis que inversement, le volet est repoussé par la fermeture

FIG. 1

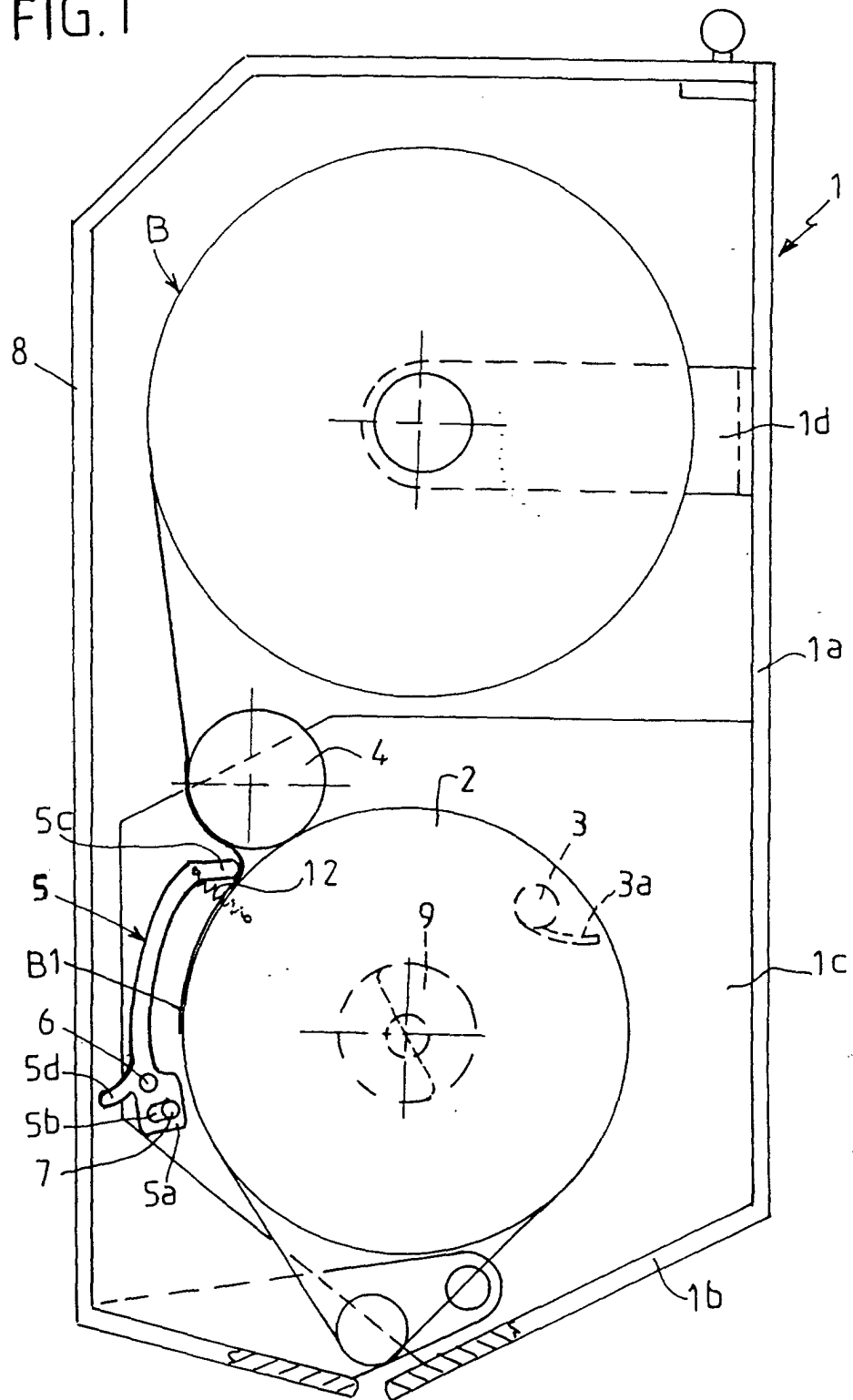
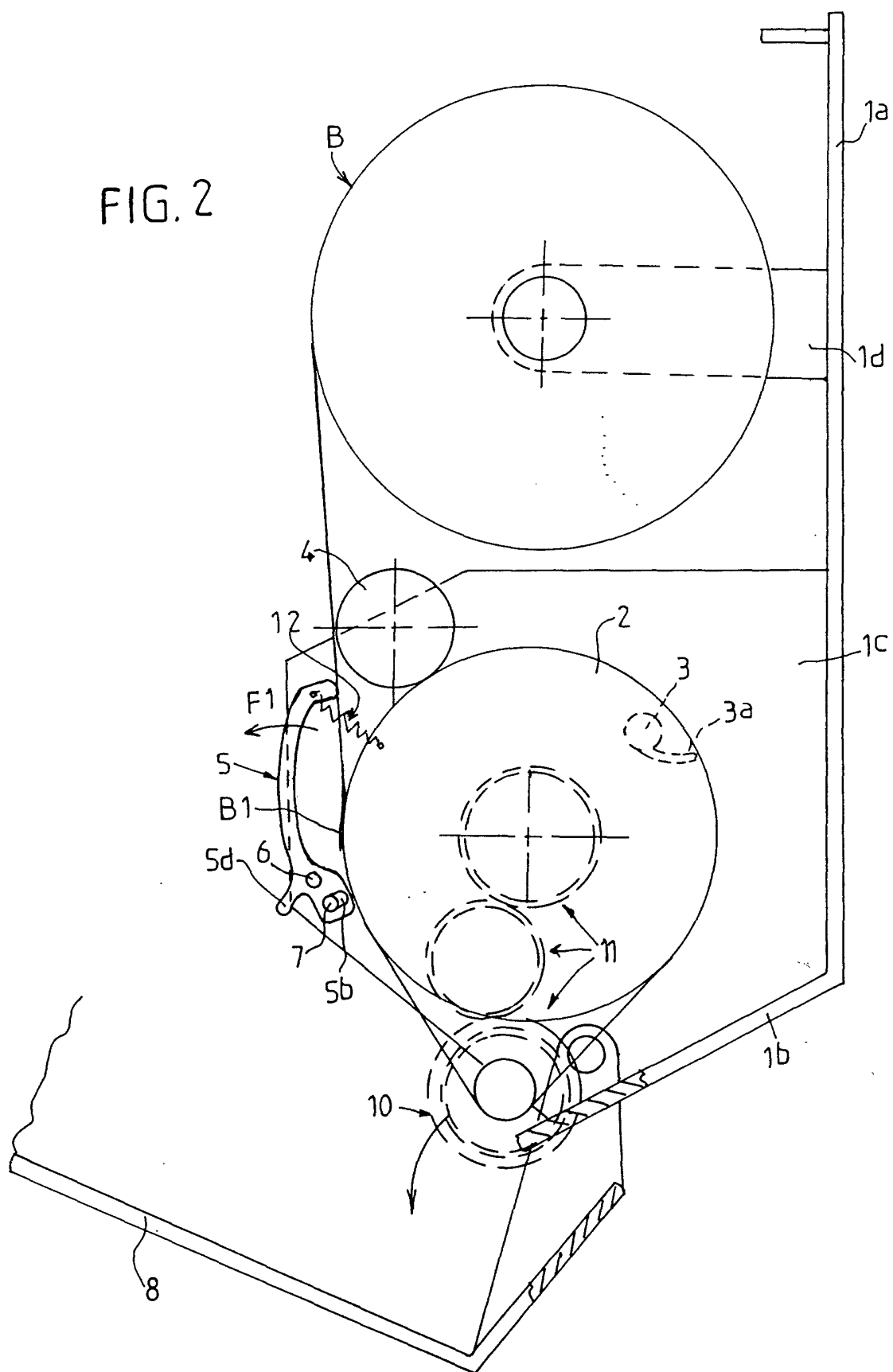
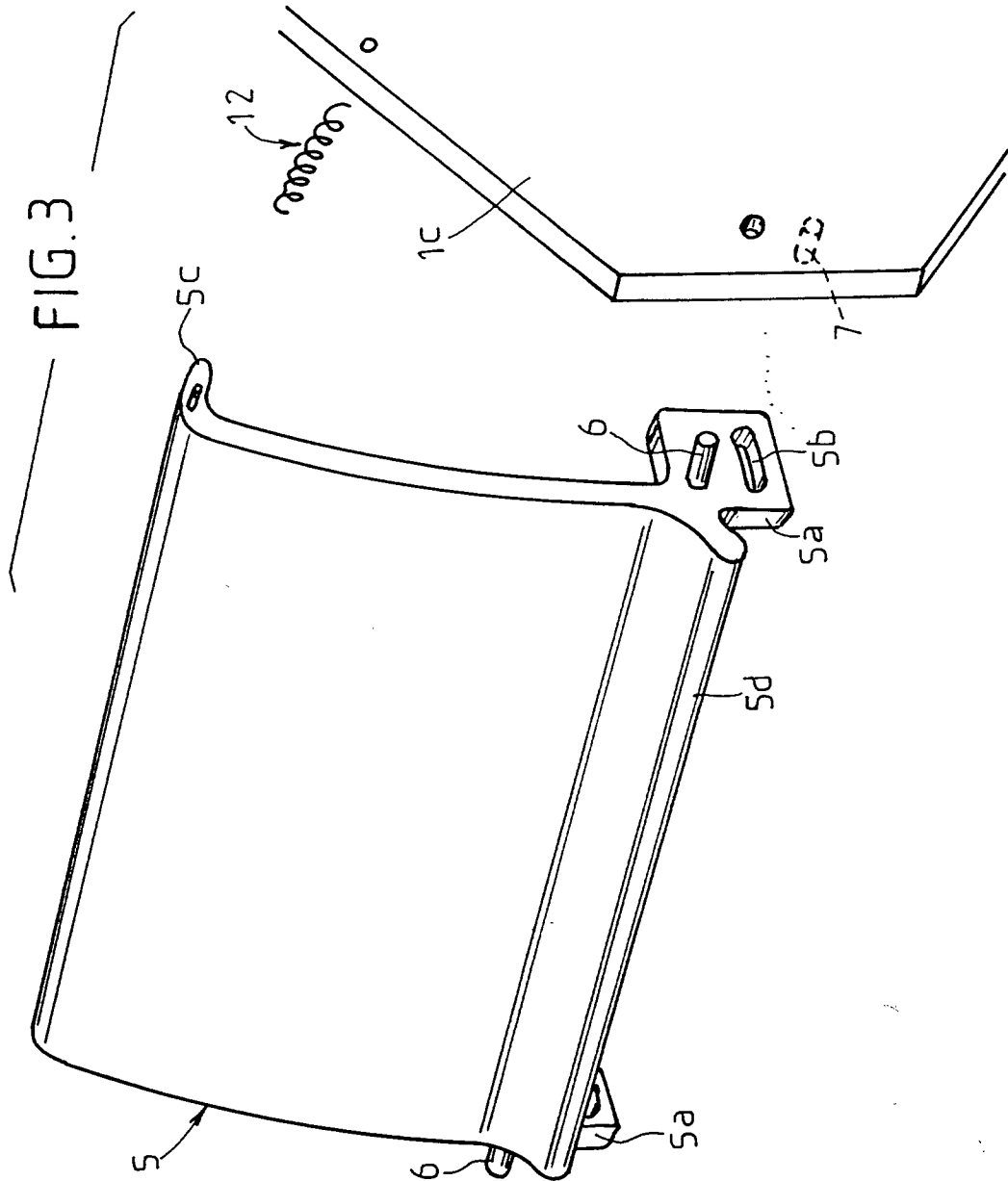


FIG. 2







Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande
EP 01 42 0118

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.CI.7)
A	FR 2 771 620 A (GRANGER MAURICE) 4 juin 1999 (1999-06-04) * le document en entier *	1-3	A47K10/36
A	DE 14 61 750 B (STEINER & CO) 24 septembre 1970 (1970-09-24) * le document en entier *	1-3	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.CI.7)
			A47K B65H
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 10 septembre 2001	Examineur Vrugt, S
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			

EPO FORM 1503 03 B2 (P04002)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 01 42 0118

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.

Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

10-09-2001

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
FR 2771620	A	04-06-1999	FR 2771620 A1	04-06-1999
			AU 1161799 A	16-06-1999
			EP 1043946 A1	18-10-2000
			WO 9927833 A1	10-06-1999
			ZA 9810768 A	21-06-1999
DE 1461750	B	24-09-1970	CH 445764 A	31-10-1967
			GB 1118358 A	03-07-1968

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No. 12/82